



MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES, COOPERATION
INTERNATIONALE ET FRANCOPHONIE

N°130.01/CP/VMN/DMM/ — 0132 — /2025

Le Ministère des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie de la République Démocratique du Congo présente ses compliments à l'Ambassade de la République du Rwanda à Kinshasa et, tient à l'informer du rappel des diplomates de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Kigali avec effet immédiat.

Par conséquent, le Ministère des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie demande aux autorités rwandaises compétentes de tirer toutes les conséquences de cette décision en cessant, dans un délai de 48 heures, toutes les activités diplomatiques et consulaires de l'Ambassade de la République du Rwanda à Kinshasa.

La République Démocratique du Congo s'engage à respecter toutes les procédures diplomatiques et à assurer une transition ordonnée de cette décision.

Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie de la République Démocratique du Congo remercie l'Ambassade de la République du Rwanda à Kinshasa de son obligeance.



**A L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA
A KINSHASA/GOMBE**

Kinshasa – République Démocratique du Congo

- Place de l'Indépendance N°1, Commune de la Gombe
- Tél : +243 899 216 945
- E-mail : info@diplomatie.gouv.cd | www.diplomatie.gouv.cd